

Saint-Amand-les-Eaux,
le 22 mai 2024

Monsieur Luc FOUTRY
Président
Communauté de Communes
Pévèle Carembault
Hôtel de Ville - BP 63
59710 PONT-A-MARCO

C.C.P.C.
Enregistrement N°
24 MAI 2024
12988

Pour traitement :

Pour réponse :

Pour Info :

N/Réf. : GL/JC/SD/O:\zAVIS & PAC\Urbanisme\Operations_urbanisme\Avis 2024\13_PC_Bouvignies

Objet : Demande d'avis concernant le permis de construire PC 059 105 24 00004 à Bouvignies

Dossier suivi par Juliette CAPPEL, chargée de mission Urbanisme durable

Monsieur le Président,

Le Parc naturel régional Scarpe-Escout a bien reçu la demande d'avis concernant la demande de permis de construire citée en objet, et je vous en remercie.

Le dossier concerne la démolition-reconstruction d'une extension d'habitation.

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escout émet un **avis favorable** sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président,



Grégory LELONG

Copie à Monsieur le Maire de Bouvignies

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL SCARPE-ESCAUT • 357, rue Notre Dame d'Amour • BP 80055 • 59731 Saint-Amand-les-Eaux cedex • Tél : 03 27 19 19 70 • Mail : contact@pnr-scarpe-escaut.fr • Site internet : www.pnr-scarpe-escaut.fr